Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250624-D52_2025-DE

Amélie
les Bains - Palalda - Montalba
La Station Reine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°52/2025

MC/GA/JF

Convocation en date du : 18/06/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Présents : 16
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du : ... ...

Transmission en préfecture en date du : ... ...
Accusé de réception en Préfecture du : ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier).

Séance du 24 juin 2025 à 18h00.
Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Guillem BANUYLS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Jacques-Hervé BONET.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPÉRATION TOURISTIQUE

Le Président de séance expose :

Dans un souci de cohérence des actions à diligenter, la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, par l'intermédiaire de son Office de Tourisme Intercommunal, et l'Agence d'Attractivité Touristique Amélie – País Català, souhaiteraient coopérer en raison de leurs compétences respectives et partagées en matière de tourisme et d'animation touristique.

Ainsi, est envisagé l'établissement d'une convention de partenariat et de coopération touristique entre les parties destinée à définir les modalités de cette collaboration. La durée du conventionnement est fixée à sept mois.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250624-D52_2025-DE

Etant précisé que la Communauté de Communes du Haut-Vallespir s'engage à verser une participation couvrant le coût des missions d'intérêt général de 158 000 euros au titre de l'année 2025 à l'Agence d'Attractivité Touristique Amélie – País Català aux fins de permettre à cette dernière le déploiement du plan d'actions conjointement arrêté entre les parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés
ACCEPTE le principe d'un partenariat entre la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir et l'Agence d'Attractivité Touristique Amélie – País Català dans le cadre d'un partenariat et de coopération touristique dans les conditions précisées dans la convention,
AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer ladite convention ainsi que tous les actes ou certificats administratifs y afférents.

M. Guillem BANYULS n'a pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Marie COSTA

Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS

Mairie d'Amélie - Les Bains - Palalda
66110